



Droit de passage , terrain enclavé

Par **SIGNORE3**, le **02/04/2008 à 15:49**

Je souhaite construire sur mon terrain . Celui ci est enclavavé . Mon voisin qui s est porté acquereur d un terrain mitoyant au mien et egalemt d un droit de passage auprès de la DDE terrain refuse de mo octroyer un droit de passage ou me demande une assiette exorbitante .rnD autre part , il souhaite construire deux maisons sur son terrain ce qui compromettrait l acces entre la voirie et mon terrain : pour le moment son terrain est vierge , seul un tracés de route existe entre la route et son terrain et arrivant jusqu a mon terrain.rnA t il le droit de me refuser un droit d acces a la voirie ?rnA t il le droit d enclaver definitivement mon terrain qui fait quasiment 350m² habitable ?rnMerci par avance de vos reponse .rnAlex